



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

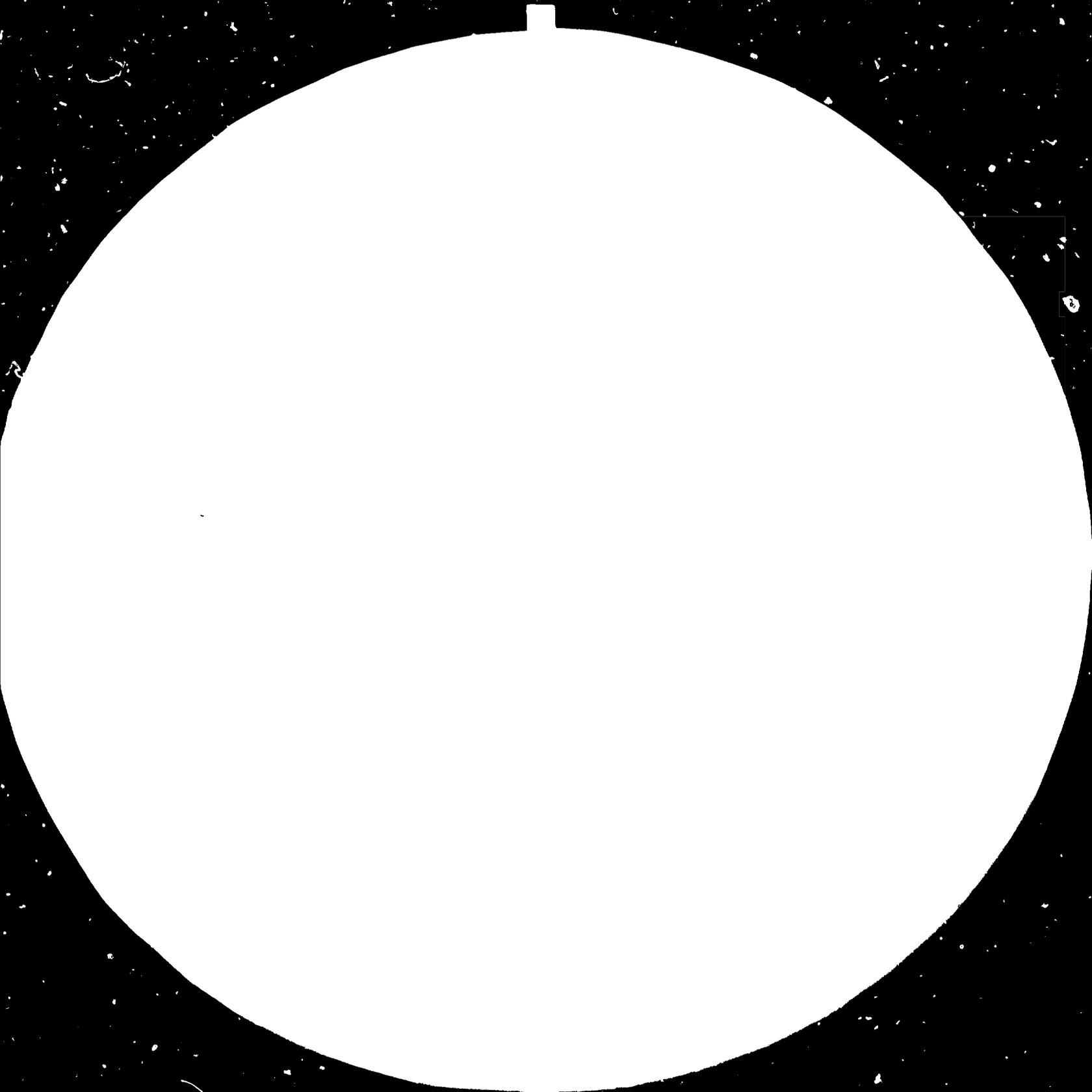
FAIR USE POLICY

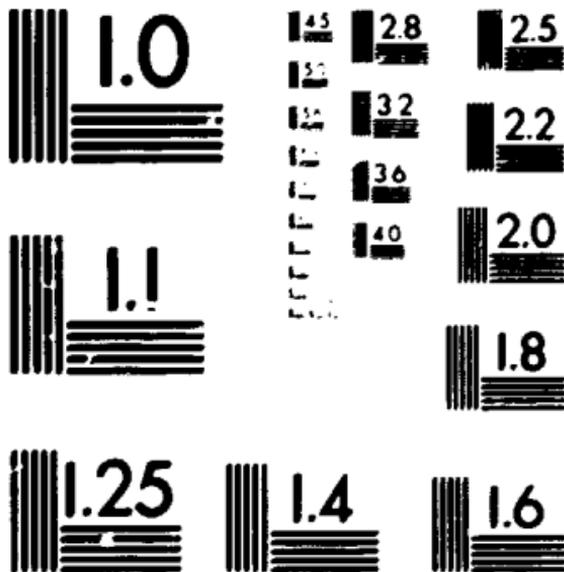
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

13923-F

Distr. LIMITEE

UNIDO/CPE.11

23 juillet 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Troisième session de consultations
avec les comités nationaux pour l'ONUDI

Vienne (Autriche), 8-11 mai 1984

RAPPORT* (Comités nationaux
pour l'ONUDI).
établi par le secrétariat de l'ONUDI

2590

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.84-88709



TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. HISTORIQUE ET INTRODUCTION	1
II. ORGANISATION DE LA REUNION	1
III. RESUME DES DECLARATIONS DES PARTICIPANTS CONCERNANT LES ACTIVITES DE LEUR COMITE NATIONAL	2
IV. PROGRAMMES ET ACTIVITES DE L'ONU DI	6
a) COOPERATION TECHNIQUE	6
- Elaboration et évaluation des programmes	6
- Planification industrielle	7
- Infrastructure institutionnelle	8
- Création et gestion d'usines	10
- Programmes de formation	10
- Etudes de réalisation	11
- Agro-industries	11
- Industries métallurgiques	12
- Industries mécaniques	13
- Industries chimiques	14
- Recrutement des agents engagés au titre de projets	15
- Achats et marchés	16
b) ETUDES INDUSTRIELLES	16
c) PROGRAMMES SPECIAUX	18
- Energie et industrialisation	18
- Programme de coopération en matière d'investissements	19
- Assistance aux pays les moins avancés	20
- Programme de technologie	20
- Information industrielle	21
- Coopération économique entre pays en développement	22
- Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)	23
- Système de consultations	24

	<u>Page</u>
d) ADMINISTRATION	25
- Politique du personnel (recrutement pour le secrétariat)	25
- Administration financière	25
e) QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI	26
V. CLOTURE DE LA REUNION	27

ANNEXES

I. Liste des participants	29
II. Liste des hauts fonctionnaires de l'ONUDI ayant présenté une communication	30

I. HISTORIQUE ET INTRODUCTION

La troisième session de consultations avec les comités nationaux pour l'ONUDI qui s'est tenue à Vienne du 8 au 11 mai 1984, a été organisée par la Section des relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales pour répondre aux termes d'une des recommandations adoptées par la réunion du groupe d'experts de décembre 1981*.

Les deux premières sessions de consultations qui ont eu lieu en mai 1982 et en mai 1983 ont suscité un regain d'intérêt pour les activités et la fonction des comités nationaux pour l'ONUDI. Cet intérêt a été si marqué que plusieurs pays ont pris conscience du rôle important qui pouvait revenir à un comité national dans le processus d'industrialisation.

II. ORGANISATION DE LA REUNION

Ne sont invités à ces consultations que les comités nationaux des pays ayant un important programme de l'ONUDI. Il est aussi tenu compte de leur intérêt pour les activités de l'Organisation et de leur degré de participation. Compte tenu de ces critères, des invitations ont été adressées aux comités nationaux des pays suivants : Egypte, Honduras, Luxembourg, Malaisie, Mauritanie, Ouganda, Pologne, Singapour, Togo et Tunisie. Sur ce nombre, ont participé à la réunion les comités nationaux égyptien, hondurien, malaisien, mauritanien, ougandais, polonais et tunisien. Par ailleurs, comme manifestation de son intérêt, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a mandaté M. Mahmoud Kazemian, Directeur général des affaires internationales du Ministère des mines et de la métallurgie et M. Ahmed Malayeri, Premier secrétaire et représentant permanent adjoint, qui ont participé à la majeure partie de la réunion.

A cette réunion ont également pris part des représentants des missions permanentes de Grèce, Indonésie, Thaïlande, Turquie, Venezuela et Yémen démocratique. La liste des participants figure à l'annexe I. Le chef de la Section des relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales a chaleureusement souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur exécutif et du Directeur de la Division des services de conférences, de l'information et des relations extérieures. Il a rappelé le rôle des comités nationaux en notant que celui-ci n'avait pas énormément changé par rapport à ce qui était envisagé par le Colloque d'Athènes de 1967. Un comité national doit normalement être constitué de représentants des ministères concernés, du secteur public et du secteur privé, des centres de recherche et des banques nationales de développement ainsi que des

* UNIDO/CPE.2

chambres de commerce, mais rien n'empêche l'institution de petits groupes de travail pour en faciliter le fonctionnement. Il a également rappelé que les comités nationaux pour l'ONUDI étaient essentiellement destinés à promouvoir l'industrialisation dans leur pays puisqu'aussi bien ONUDI veut dire Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Enfin l'orateur a appelé l'attention des participants sur l'existence du "Bulletin d'information" destiné aux comités nationaux et leur a demandé d'envoyer régulièrement des informations concernant les activités de leurs comités pour publication dans ce bulletin.

Les participants ont rendu une visite de courtoisie au Directeur exécutif qui a exprimé l'espoir que, pleinement informés des activités de l'ONUDI, les représentants des comités nationaux seraient en mesure de conseiller leurs pays de manière à ce qu'ils tirent le meilleur parti de l'expérience accumulée au sein de l'Organisation. L'objectif de l'ONUDI, qui consiste à aider les pays en développement à mener leur industrialisation à un rythme accéléré, ne pourrait être atteint que si, avec l'assistance des comités nationaux, les pays en développement lui accordaient leur appui d'une manière plus déterminée et participaient d'une manière plus efficace à des activités comme celles des études industrielles, des réunions de consultation, etc. Pour terminer, il s'est déclaré convaincu que les comités avaient un rôle de la plus grande importance à jouer dans le processus d'industrialisation de leurs pays.

III. RESUME DES DECLARATIONS DES PARTICIPANTS CONCERNANT LES ACTIVITES DE LEUR COMITE NATIONAL

En Egypte, les fonctions de Comité national pour l'ONUDI ont été confiées en 1968 au service des relations étrangères du Ministère de l'industrie et des richesses minérales. Le comité national fonctionne très bien, étant donné que l'ensemble du programme de l'ONUDI en Egypte est placé sous son contrôle. Lorsque des problèmes surgissent, des tables rondes sont organisées avec les fonctionnaires concernés des autres ministères, après quoi des recommandations pertinentes sont faites au Ministère des affaires étrangères. Des réunions ont lieu tous les mois pour examiner l'état d'exécution des projets de l'ONUDI en Egypte et des rapports sont préparés à ce sujet. Le comité national entretient d'excellentes relations avec le Bureau du PNUD dans ce pays.

Etant donné le bon fonctionnement de ce système, l'Egypte n'a pas institué de comité national en tant que tel. Cependant, comme la plupart des pays en développement ont mis sur pied des comités nationaux à partir d'organes indépendants, le Gouvernement égyptien étudie sérieusement la possibilité de faire de même.

Le Comité national hondurien pour l'ONUDI a été réactivé en 1983. Il compte un large éventail de membres, ce qui est très important dans la mesure où il n'existe pas de Ministère de l'industrie en tant que tel. Le comité national s'est fixé un certain nombre d'objectifs et un plan de travail est établi pour les réaliser. En outre, il s'est doté d'un certain nombre de règles de fonctionnement pour faciliter le déroulement de ses travaux. Le comité apportera son concours technique aux activités de l'ONUDI au sein de l'Organisation et conseillera son gouvernement dans le domaine du développement industriel. Il a pour objectif principal de favoriser le développement de toutes les composantes du secteur industriel, de susciter une collaboration efficace de la part des entreprises concernées et de veiller à ce que le secteur industriel du Honduras fasse le meilleur usage possible de ses ressources ainsi que de celles que l'ONUDI met à sa disposition.

Le comité national veille à ce que toutes les institutions qui prennent part à ses travaux coopèrent avec des organisations telles que l'ONUDI et assure la coordination des activités de manière à réaliser les objectifs de l'ONUDI. Le comité national a aussi réalisé, sous forme d'un ensemble coordonné, un inventaire des activités des divers établissements industriels, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé. Pour le moment, le comité n'entreprend que des activités à court terme, remettant à plus tard ce qui concerne le long terme.

Le Comité national malaisien pour l'ONUDI a été créé en 1971 dans le but de renforcer la participation de la Malaisie au programme d'assistance technique de l'ONUDI et à d'autres activités, afin de constituer un moyen efficace de communication et de liaison entre le Gouvernement malaisien et l'ONUDI. Le mandat qui lui a été confié est le suivant :

- Formuler la position du gouvernement par rapport au programme d'assistance technique de l'ONUDI et à l'ensemble des activités de cette organisation en Malaisie;
- Coordonner les diverses activités d'assistance technique de l'ONUDI en Malaisie;
- Constituer un moyen efficace de communication entre le Gouvernement malaisien et l'ONUDI et suivre les divers accords et contrats passés avec l'Organisation.

Le comité qui se compose de 19 membres provenant de divers ministères, d'institutions et d'universités, est présidé par un fonctionnaire de l'Office malaisien de développement industriel. Il joue un rôle de conseil et s'est vu conférer des fonctions d'ordre consultatif, exécutif et informatif. Il exerce une fonction importante sur le plan national en favorisant des contacts étroits entre l'ONUDI et les secteurs public et privé de la Malaisie.

Les documents relatifs à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI ont déjà été diffusés aux membres pour commentaires. Une réunion du comité doit avoir lieu pour préparer cette conférence.

Le Comité national mauritanien pour l'ONUDI a été constitué en 1983. Le président en est le conseiller économique du premier ministre, ce qui témoigne de l'importance que le Gouvernement mauritanien accorde à ce comité. En son sein, figurent des représentants des Ministères de l'industrie, de l'énergie, de l'agriculture, de la formation professionnelle et des affaires étrangères, ainsi que de la Fédération des employeurs de Mauritanie.

Une des tâches du comité est de se consacrer aux problèmes du développement industriel de la Mauritanie et de mieux faire connaître l'ONUDI. Le comité national s'efforce de coordonner les activités de l'ONUDI en Mauritanie de manière à tirer le meilleur parti de l'assistance fournie par cette organisation. Le comité national, en coopération avec la Fédération des employeurs, a organisé des séminaires et des rencontres destinés à encourager les hommes d'affaires à faire usage des activités de l'ONUDI. En outre, il a été diffusé à la télévision un entretien entre le premier ministre et le président du comité national afin de faire prendre conscience au public de l'intérêt des programmes et des activités de l'ONUDI.

Le Comité polonais de coopération avec l'ONUDI a été fondé en 1976. Il a pour président le ministre du commerce extérieur tandis que son secrétariat est rattaché à la Division de l'organisation économique internationale du Ministère du commerce extérieur (Section chargée des rapports avec l'ONUDI). Le comité a trois vice-présidents, les deux premiers étant respectivement les vice-ministres des affaires étrangères et du commerce extérieur et le troisième le vice-président de la Commission centrale de planification. Il compte en outre quelque 14 membres qui occupent des fonctions directoriales dans les principaux ministères industriels, deux d'entre eux provenant de l'Organisation du commerce extérieur et deux autres des institutions de recherche.

Le comité polonais se réunit deux fois par an. Ses membres établissent le programme de coopération à long terme avec l'ONUDI; le programme établi pour la période 1981-1985 est en cours de réalisation. Le comité polonais est chargé de préparer :

- Le programme de participation aux réunions officielles de l'ONUDI, telles que le Conseil du développement industriel, le Comité permanent, le Système de consultations et autres groupes de travail;
- La participation aux négociations concernant la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée;
- L'organisation de cours et de séminaires de formation en Pologne pour les pays en développement;
- La participation d'institutions et d'experts polonais au programme d'assistance technique de l'ONUDI;
- Les négociations concernant la création du Service de promotion des investissements Pologne/ONUDI;
- La participation de la Pologne à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI en vue de laquelle des groupes de travail ont été constitués pour préciser les divers points de vue;
- La préparation de la visite en Pologne du Directeur exécutif.

Le Comité national tunisien pour l'ONUDI a été créé en 1968 et a bien fonctionné jusqu'en 1977, après quoi il a pratiquement cessé d'exister. Comme suite à la visite du Directeur exécutif, il a été de nouveau envisagé de redonner vie à ce comité. On considérait que le comité national devait surtout avoir un rôle de coordination et cela à titre bénévole. On s'est néanmoins avisé que le comité pourrait assumer une fonction bien plus vaste. Il conviendrait d'en institutionnaliser les tâches et de les inclure dans le programme, sinon le comité finira par être sans utilité.

Le Comité national ougandais pour l'ONUDI a été constitué en juillet 1983. Au cours de cette brève période il s'est réuni deux fois. On y a débattu d'une manière approfondie de la participation de l'Ouganda à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI. Tous ses membres ont reçu les documents de la Conférence pour commentaires et leurs remarques seront présentées dans la contribution de l'Ouganda au débat général d'ONUDI IV.

Le comité a créé un service d'information utilisant les publications de l'ONUDI qui lui ont été adressées. Les exemplaires de ces publications sont envoyés sur demande aux utilisateurs éventuels. Les usagers institutionnels de ce service sont notamment les services gouvernementaux et les entreprises industrielles privées, les institutions d'enseignement, les organismes professionnels et la Banque de développement de l'Ouganda. Les utilisateurs versent une petite contribution destinée à couvrir les frais de port. Ce service est très apprécié.

Le comité national a aussi conclu un accord avec le Ministère de l'information et de la radiodiffusion et avec des journaux privés pour la publication régulière d'articles tirés des feuilles d'information des communiqués et des articles de presse de l'ONUDI.

Pour manifester son soutien actif aux activités du comité, le gouvernement lui a attribué au titre du prochain exercice une subvention de 5 000 dollars qui sera affectée aux dépenses suivantes : indemnités pour les membres participant aux réunions du comité, service d'information, visites des sites de projets par les membres du comité, frais de secrétariat et de correspondance, abonnements à des revues nationales et participation à des réunions internationales.

Le comité national ougandais estime que si les comités bénéficiaient d'une aide adéquate et se voyaient assigner un mandat clair ils auraient un rôle important à jouer pour promouvoir l'efficacité de l'ONUDI, principal organe de l'Organisation des Nations Unies chargé de l'industrialisation des pays en développement.

IV. PROGRAMMES ET ACTIVITES DE L'ONUDI

a) COOPERATION TECHNIQUE

Le Directeur adjoint de la Division des opérations industrielles a informé les participants qu'en raison d'une réduction des contributions reçues par le Programme des Nations Unies pour le développement, le montant affecté aux opérations techniques de l'ONUDI était passé de 91 millions de dollars en 1982 à 78 millions en 1983. Néanmoins, les activités de l'ONUDI ne le cédaient en rien à celles des autres institutions de l'Organisation des Nations Unies étant donné que plusieurs de ces projets étaient financés par le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI). D'autres projets ont pu être réalisés par participation des gouvernements aux coûts et par des fonds d'affectation spéciale, tandis que pour d'autres projets les gouvernements donateurs ont assuré le financement d'experts associés. En outre, le Gouvernement égyptien a offert à l'ONUDI les services d'experts égyptiens pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Tous ces moyens ont été utilisés comme contributions supplémentaires ou d'appoint.

Elaboration et évaluation des programmes

Le chef du Service de l'élaboration et de l'évaluation des programmes a expliqué aux participants que son service recevait toutes les demandes de projet et que l'élaboration des projets ou programmes tenait compte des besoins et des aspirations des pays en développement. Les spécialistes des programmes au sein

du service devaient être au courant de tous les facteurs propres au pays avant de formuler leur projet. Les pays en développement ne constituaient pas un tout homogène, étant donné qu'ils se trouvaient à des étapes différentes d'industrialisation. Les activités du service étaient menées en coopération étroite avec la Division des opérations industrielles étant donné que, une fois approuvé, le projet passait sous la responsabilité de cette division.

Le chef de service a donné des précisions sur l'origine des fonds affectés au Programme d'assistance technique de l'ONUDI, qui provenaient à 80 % du Programme des Nations Unies pour le développement. A cela s'ajoutaient les fonds des Services industriels spéciaux (SIS), du Programme ordinaire de coopération technique et du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI). En outre, certains projets étaient financés par des arrangements visant à la participation aux coûts ou relatifs aux fonds d'affectation spéciale, par la composante "assistance technique" des lignes de crédit de la Banque mondiale, etc.

L'orateur a terminé son exposé en indiquant que l'Organisation ne disposait pas des capitaux nécessaires pour venir en aide aux pays en développement et avoir une influence sur leur processus d'industrialisation. L'ONUDI ne pouvait avoir qu'un rôle de catalyseur. A son avis, les pays en développement devaient s'efforcer d'utiliser les techniques les meilleures et les plus récentes. L'ONUDI pouvait y contribuer en aidant les pays à se rencontrer.

En réponse à une question du représentant de la Mauritanie, l'orateur a indiqué que les gouvernements étaient habilités à décider de l'affectation des fonds qui leur étaient alloués au titre du programme de pays.

Planification industrielle

Le chef de la Section de la planification industrielle a indiqué aux participants que la planification était un instrument de travail, une technique pour réaliser des objectifs et dégager des priorités. Il est important pour toute économie nationale, qu'elle relève de l'économie de marché ou de l'économie planifiée, de disposer d'un plan directeur. S'il est vrai que la préférence des grandes entreprises transnationales ou parfois de certains groupes nationaux va à une économie nationale fonctionnant en l'absence de tout plan directeur industriel, l'existence d'un tel plan est néanmoins essentielle pour tout pays en développement.

Il faut que les pays en développement fassent l'inventaire de toutes les ressources disponibles, dégagent des priorités dans le secteur industriel et même au sein des projets. Ils seront alors en mesure d'indiquer aux investisseurs, étrangers ou autochtones, les domaines dans lesquels les investissements leur

paraissent souhaitables. Telle est la méthode par laquelle un gouvernement peut se donner les moyens de maîtriser le développement industriel de son pays.

La planification industrielle a pour objectifs :

- L'élaboration ou la réactivation de stratégies industrielles;
- La préparation de lignes directrices dans le domaine industriel;
- La planification et la mise en route du secteur des biens d'équipement;
- La gestion du développement industriel;
- L'assistance accordée à la mise en oeuvre de la planification industrielle régionale.

La section organise également une formation dans le domaine de la planification industrielle. Des stages de formation ont eu lieu à Berlin et à Tokyo et deux autres sont prévus au Koweït et à Bordeaux. En outre, il y a des réunions de groupes d'experts pour examiner les programmes et les contraintes que l'on rencontre et qu'il faut desserrer pour mettre en oeuvre un plan industriel. En outre, un "Manuel de la planification industrielle" est en cours de préparation pour utilisation pratique dans les pays en développement. La sortie en est prévue pour 1985.

En réponse à une question du représentant de la Mauritanie, le chef de la Section de la planification industrielle a précisé que les pays en développement devaient bien comprendre que les crédits ouverts à chaque pays au titre du Chiffre indicatif de planification (CIP) du PNUD, ne pouvaient être utilisés qu'avec l'accord de ce dernier. Il a aussi indiqué que le nombre des candidatures aux stages de formation dans le domaine de la planification industrielle était bien supérieur aux capacités d'accueil, aussi seuls les mieux qualifiés étaient sélectionnés. Il a également affirmé que le plan directeur industriel pour la Malaisie serait terminé dans les délais, sa première mouture devant être prête en juin 1985.

Infrastructure institutionnelle

Le représentant du Service de l'infrastructure institutionnelle a indiqué que l'accélération du processus d'industrialisation dépendait surtout du bon fonctionnement des institutions de soutien en matière de création, de fonctionnement et d'expansion des entreprises industrielles. La plupart des entreprises des pays en développement n'étant pas en mesure d'assurer, en puisant dans leurs ressources, un rôle de direction technique et industrielle, c'est ce service qui avait pour mandat de créer de nouvelles institutions ou de renforcer celles qui existaient. L'objectif principal était d'améliorer la qualité des biens manufacturés. Les principales tâches de ce service étaient les suivantes :

a) Contrôle de la qualité, normalisation et métrologie :

Les comités nationaux pourraient contribuer à l'évaluation des normes et des spécifications nationales,

- A la prise de conscience par le gouvernement et l'industrie du rôle et de l'importance de ces services;
- A l'adoption de la législation nécessaire.

Les comités nationaux des pays développés et des plus avancés parmi les pays en développement pourraient aider à :

- Indiquer où trouver les équipements valables et leurs fournisseurs, ils pourraient contribuer à :
- La détermination de l'infrastructure institutionnelle minimale nécessaire.

b) Institutionnalisation de programmes et de moyens nationaux pour la formation de promoteurs dans le domaine industriel. S'il est vrai que certains d'entre eux ont un talent inné pour ce genre d'activités, la plupart ont besoin d'institutions de soutien pour les aider à devenir propriétaires d'une entreprise de fabrication industrielle. Ceci est particulièrement vrai pour les promoteurs de petites entreprises. Ils ont besoin du soutien d'un réseau intégré d'institutions de ce type. L'orateur a ajouté qu'un programme de deux semaines était insuffisant pour former de futurs promoteurs. Ce dont ils avaient besoin était d'un système de soutien, d'un programme incitatif et, par la suite, d'un programme d'approfondissement institutionnel.

c) Industries petites et moyennes. Au nombre des projets dans ce domaine se trouve un programme intégré de développement comportant :

- L'identification des éléments de soutien nécessaires ou existant déjà;
- Des services de promotion industrielle;
- Un soutien dans le domaine de l'infrastructure sous forme de zones industrielles, d'installations et de services de marketing communs;
- Des opérations de sous-traitance.

L'orateur a fait remarquer que le marché des "souvenirs" était devenu l'apanage des pays développés dans la mesure où les pays en développement n'accordaient pas une attention suffisante à la fabrication d'objets correspondant au goût des contemporains. Une autre activité importante était un projet d'industrialisation rurale intégrée, dans la mesure où la plupart des pays en développement souhaitaient disposer d'industries décentralisées. Il s'agissait d'industries qui devaient répondre aux besoins des ruraux et éviter l'exode rural : matériaux de construction, ustensiles, production énergétique et équipement.

d) L'information industrielle, l'adaptation des produits pour l'exportation, la sous-traitance internationale et nationale, l'aide à l'organisation de foires industrielles et la participation à ces foires ainsi que l'aide aux chambres de commerce et d'industrie constituaient quelques-unes des autres activités menées par ce service.

Création et gestion d'usines

Le chef de la Section de la création et de la gestion d'usines a exposé le programme de l'ONUDI dans ce domaine. Ses activités peuvent se répartir en cinq éléments :

- a) Création d'usines : gestion du projet, de la construction et des contrats;
- b) Assistance directe en matière de gestion dispensée à des entreprises industrielles ou à des groupes d'industries - amélioration de la productivité et du rendement, utilisation des capacités, gestion de la production, solution des problèmes au sein de l'entreprise, gestion financière;
- c) Introduction de systèmes de gestion : gestion de l'énergie, organisation de la vérification des comptes, promotion de méthodes destinées à économiser l'énergie;
- d) Assistance en matière de gestion du marketing industriel sur le plan intérieur : aide à la gestion des achats et du marketing, vente et distribution;
- e) Développement d'une capacité de consultation dans le domaine de la gestion : assistance dispensée par l'ONUDI aux niveaux national, régional et sous-régional pour la mise en oeuvre de programmes de formation.

Les participants ont bénéficié d'une démonstration concrète de l'utilité des micro-ordinateurs, pour comprendre comment les gestionnaires peuvent réunir, stocker et suivre l'évolution d'informations dans le but de prendre des décisions rapides.

Programmes de formation

Le chef du Service de la formation a invité les comités nationaux à devenir le bras de l'ONUDI dans leurs pays, remarquant en outre que dans les pays où les comités nationaux étaient actifs on notait une amélioration de la coopération entre ledit pays et l'ONUDI. Le programme de formation comportait les points suivants :

- Des bourses de recherche financées par le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel;

- Des programmes de formation collective, organisés dans des zones prioritaires et souvent financés par des donateurs en puissance;
- La détermination des besoins de formation nécessaires et l'évaluation des institutions existantes. Environ 260 d'entre elles ont été reconnues capables d'assurer la formation de ressortissants d'autres pays en développement.

L'oratrice a déclaré que l'assistance de l'ONUDI dans ce domaine était freinée par les limitations de ressources et a ajouté qu'il fallait utiliser à plein les institutions existantes avant d'en créer de nouvelles de manière à éviter le gaspillage. Les pays en développement qui seraient prêts à participer aux programmes de formation en réglant leurs dépenses seraient les bienvenus.

Etudes de réalisation

Le chef de la Section des études de réalisation a présenté le programme dont il était responsable en expliquant que sa section consolidait les institutions nationales des pays en développement qui menaient des activités de préinvestissements, déterminait les possibilités d'investissement pour contribuer à la préparation d'études de prérealisation dans les pays en développement, établissait des études complètes, etc. La section organisait également des séminaires consacrés à la préparation d'études de réalisation industrielle. Dernièrement, on avait commencé à effectuer des études de préinvestissement pour des projets considérés comme sains sur le plan financier. Actuellement, les études de réalisation se faisaient sur la base du "Manuel pour la préparation des études de faisabilité industrielle" qui était largement utilisé. Ceci facilitait aussi l'évaluation des études. En outre, on avait mis au point un modèle d'ordinateur pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR), modèle qui bénéficiait d'un accueil très favorable. Il comprenait notamment un ensemble complet de logiciels permettant de calculer la marge brute d'autofinancement, les bilans, la liquidité générale, les coûts de production et ceux des investissements. Cette méthode facilitait les études de préinvestissement et en accroissait la transparence.

Il était fait de plus en plus appel à l'aide de la section, non seulement par les pays en développement mais également par des pays industrialisés tels que l'Autriche, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse.

Agro-industries

Le chef du Service des agro-industries, a indiqué que le programme d'assistance technique de sa section concernait essentiellement l'industrie alimentaire, le cuir, les textiles, le bois et l'emballage. Dans tous ces domaines, sauf pour l'emballage, les matières premières provenaient principalement de l'agriculture, de la

pêche, de l'élevage, etc. Les problèmes auxquels étaient confrontés les pays en développement dans le domaine des agro-industries concernaient surtout les points suivants :

- Approvisionnements insuffisants en matières premières;
- Technologie dépassée;
- Mise au point des produits conformes aux besoins des marchés intérieur et extérieur;
- Fonctionnement technique des entreprises industrielles, en commençant par les problèmes de gestion, etc.;
- Manque de contrôle régulier de la qualité, d'équipements de laboratoires et de personnel technique;

Dans le secteur alimentaire, les projets ont porté, entre autres, sur les domaines suivants : réalisation d'installations de contrôle de la qualité, création de centres de recherche et de développement, de laboratoires et d'usines pilotes, poursuite de recherches sur le jujube, l'élimination de la toxicité du tourteau de la graine de ricin, les aliments du bétail, etc. ainsi que dans le domaine des installations de traitement. Dans le secteur du cuir, les projets ont notamment concerné l'appui, la création ou l'expansion de centres de développement de l'industrie du cuir, l'accroissement du rendement des usines existantes et l'amélioration de la qualité du cuir. Dans le domaine des textiles, plusieurs centres de développement industriel ont été créés avec l'aide de l'ONUDI; par ailleurs, le programme d'aide aux usines textiles existantes était amélioré. Dans le secteur du bois, les activités ont porté sur les points suivants : construction de ponts préfabriqués en bois, séminaires sur le choix des machines à bois, ou la gestion des usines de fabrication de produits tirés du bois. On a également créé ou consolidé des centres de développement de l'industrie de l'emballage. En ce qui concerne le problème de l'alimentation, l'orateur a rappelé que la production alimentaire des pays en développement connaissait un taux de perte de 40 %, et qu'il était donc urgent de mettre fin d'une manière ou d'une autre à cet énorme gaspillage.

Industries métallurgiques

Le chef de la Section des industries métallurgiques a expliqué qu'il était chargé de la préparation, de la formulation et de la mise en oeuvre de projets dans les secteurs ci-après : industrie sidérurgique, métaux non ferreux légers, métaux non ferreux lourds, industrie de la fonderie, création de fonderies pilotes ou de démonstration, apport de techniques de transformation des métaux, et création ou expansion de centres de développement des industries métallurgiques. Au nombre

des fonctions de cette section on comptait également la création et l'exportation d'usines, l'établissement de plans directeurs, d'études techno-économiques et de marché, ainsi que le traitement des minerais métallurgiques. En outre, une aide était accordée aux usines existantes, notamment dans les domaines suivants : consultations techniques en matière de gestion, de production, d'entretien, d'approvisionnements, de contrôle de la qualité et d'évaluation des coûts des usines métallurgiques, conception, planification et modernisation, services consultatifs sur la normalisation des produits métallurgiques, installation dans des usines métallurgiques d'un système d'aide à la gestion de l'entretien par des moyens informatiques ou classiques, application de l'informatique aux industries métallurgiques à des fins diverses, services consultatifs en matière de conservation de l'énergie, études des aspects environnementaux et utilisation des déchets provenant de ces industries. En outre, la recherche dans ces domaines était encouragée par la création de centres de recherche, de laboratoires et de groupes d'évaluation. Le chef de la section a terminé par un exposé détaillé de projets effectués en Egypte, en Indonésie et en Mauritanie.

Industries mécaniques

Le chef en exercice de la Section des industries mécaniques a indiqué que les activités de cette section portaient essentiellement sur la conception, la fabrication et l'entretien de produits mécaniques dans les domaines suivants : machines et outillage agricoles, outillage pour le travail des métaux et machines-outils, matériel de transport terrestre et maritime, matériel électronique et électrique, informatique et techniques de pointe.

Les activités de la section sont réparties en quatre groupes :

a) Machines agricoles et équipements ruraux : assistance à l'Institut du Sahel pour l'élaboration d'un programme sous-régional relatif aux machines agricoles, étude sur l'entretien des tracteurs agricoles, évaluation technique de tracteurs de faible puissance, entretien des équipements d'irrigation dans les sous-régions de l'Afrique, octroi d'une assistance à l'agence du machinisme agricole, développement de la production d'instruments agricoles, conception des machines agricoles et promotion industrielle, fabrication de pompes à bras hydrauliques;

b) Outillage pour le travail des métaux et machines-outils : conception et fabrication de produits métalliques et de machines notamment pour aider à l'amélioration de la qualité des produits et à leur diversification. On s'occupait aussi d'entretien à titre préventif, de réparation de pièces détachées et d'éléments de modernisation et de nationalisation, d'installations de production,

de normalisation et de contrôle. Les programmes d'assistance technique ont porté notamment sur la fabrication de machines à coudre ou de bicyclettes, le renforcement de services de conception industrielle, un laboratoire d'essais de résistance pour l'industrie automobile, l'accroissement de la fiabilité et du rendement des moteurs diesel, l'entretien des raffineries de pétrole, l'utilisation de carburants de substitution dans les moteurs à combustion interne, la modernisation et l'entretien de rizeries et de sucreries, etc.

c) Matériel de transport terrestre et maritime : construction et réparation navales, mécanique automobile et ferroviaire, construction navale, développement des techniques de soudure.

d) Matériel électrique et électronique : centres de contrôle automatique de la production de machines et d'équipements électriques, centres d'essais de fiabilité et d'essais climatiques, centres d'entretien et de réparation des équipements électroniques et optiques, installations pour la production de circuits intégrés numériques bipolaires, fabriques de magnétophones et de récepteurs de télévision, usines de télécommunications électroniques, micromécaniques et interfaces micro-électroniques, instruments à microprocesseurs.

La section s'intéressait également à l'informatique, à l'énergie et au domaine énergétique. Ses travaux ont notamment porté sur l'utilisation de techniques pour accroître le rendement énergétique des industries mécaniques, de techniques au service du génie rural, d'équipements pour les minicentrales hydrauliques, etc.

Industries chimiques

Le chef du Service des industries chimiques a indiqué à la réunion que les activités d'assistance technique dans le domaine de l'utilisation des engrais, des pesticides et des matières plastiques dans l'agriculture avaient un caractère novateur. En Egypte, le Centre d'utilisation des plastiques d'Alexandrie avait eu de si bons résultats que le gouvernement avait décidé de l'ouvrir à la coopération principalement avec les pays africains. Une démonstration serait réalisée en octobre ou novembre pour montrer ce qui avait pu être accompli dans le domaine de l'agriculture en zone aride.

Une autre activité novatrice concernait l'utilisation de la bentonite, minéral non métallique pour l'agriculture et l'alimentation du bétail. En effet cette substance retient l'eau et les engrais, si bien que les agriculteurs peuvent économiser jusqu'à 30 % d'eau et 20 % d'engrais. Ce résultat était dû au Programme commun ONUDI/Tchécoslovaquie et l'information pouvait être aisément obtenue.

Une autre zone de priorité était celle des produits pharmaceutiques et des matériaux de construction. Dans certains pays on ne disposait pas du personnel technique qualifié nécessaire pour le fonctionnement des usines. La Pologne avait fourni du personnel qualifié à la Libye et maintenant à l'Égypte et au Yémen. La présence de ce personnel permettrait de tirer le meilleur parti des usines existantes.

Dans le domaine de l'énergie une formation aux techniques du raffinage était assurée en Angola à l'intention des pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Toujours pour les techniques de raffinage un programme de formation annuelle était également assuré en Autriche. D'autres domaines d'intérêt concernaient la liquéfaction de la bouille et la biomasse, techniques pour lesquelles une formation était assurée au personnel provenant des pays en développement.

Une des techniques novatrices découverte par l'ONUDI et la Malaisie concernait l'utilisation du caoutchouc naturel pour isoler les fondations des bâtiments et leur permettre de résister aux séismes. Cette technique a déjà été utilisée aux États-Unis. Une autre innovation concernait la production d'un matériau composite, à savoir le caoutchouc au polypropylène. Les propriétés de ce matériau étaient extrêmement recherchées.

En réponse à une question du représentant de la Mauritanie, l'orateur a déclaré que le sable pouvait être utilisé pour la production du verre. Il pouvait également être utilisé comme matériau de construction en liaison avec le ciment.

Recrutement des agents engagés au titre de projets

L'administrateur chargé de la Section de recrutement des agents engagés au titre de projets a indiqué aux participants que cette section recrutait experts et consultants surtout pour des missions sur le terrain. La durée des missions était variable, pouvant couvrir des périodes très courtes et aussi bien atteindre plusieurs années. Une autre catégorie était celle des experts associés qui provenaient directement des universités et dont la mission était financée par leurs propres pays. Enfin, il existait des experts d'assistance opérationnelle (OPAS) et des experts nationaux.

La section disposait d'une liste informatisée d'experts dans les divers domaines industriels, liste qui était consultée en cas de besoin. Si l'on ne disposait pas dans cette liste d'experts ayant les qualifications et l'expérience voulues, on établissait des descriptions d'emploi que l'on faisait parvenir aux services nationaux de recrutement.

Les comités nationaux pouvaient servir dans leurs pays d'organismes nationaux de recrutement et aider l'ONUDI à identifier des experts éventuels dont le nom serait ajouté à la liste. Les comités nationaux pouvaient également contribuer à accélérer la décision de leurs gouvernements concernant les experts qui leur étaient présentés. Enfin, il serait très utile que les gouvernements indiquent un ordre de préférence s'agissant des experts qui leur sont présentés, de manière à ce que si l'un d'eux n'est pas disponible on puisse recruter rapidement le suivant.

Achats et marchés

Les représentants du Service des achats et des marchés ont expliqué à la réunion que pour les achats d'équipement, un appel d'offres international était exigé pour les opérations d'un montant égal ou supérieur à 10 000 dollars. En dessous de ce montant, les équipements pouvaient être achetés sans faire appel à la concurrence.

Au reçu d'une demande de fourniture, on recherchait les fournisseurs sur une liste établie à l'échelle mondiale. Afin de limiter les coûts de transport, la situation géographique des fournisseurs était dûment prise en considération. D'après la réglementation, c'est l'offre techniquement valable et la moins chère qui devait être choisie.

Les contrats ou les achats supérieurs à 40 000 dollars devaient être soumis au Comité des contrats pour examen et approbation. Il fallait que le pays bénéficiaire donne son acceptation au contrat pour que celui-ci puisse être suivi d'effet.

Les comités nationaux étaient priés de fournir des noms de fournisseurs et de fabricants de leurs pays qui pourraient être ajoutés à la liste informatisée.

b) ETUDES INDUSTRIELLES

Les représentants de la Division des études industrielles ont informé les participants que cette division avait été créée comme suite directe de la Conférence de Lima. A l'époque, un intérêt réel s'était manifesté pour l'industrialisation rapide des pays en développement. Malheureusement, la tendance actuelle montrait que loin d'atteindre les 25 % de la capacité industrielle mondiale d'ici à l'an 2000, les pays en développement ne parviendraient probablement qu'à un maximum de 15 %.

L'objectif des études industrielles consistait à analyser le développement économique industriel, à élaborer de nouvelles approches pour l'industrialisation des pays en développement et de proposer de nouvelles formes de coopération

entre le Nord et le Sud ainsi qu'entre les pays en développement eux-mêmes. Le but de ces études consistait à entrer en contact direct avec les responsables politiques des pays en développement de manière à obtenir des résultats pratiques.

Le Service des études mondiales et conceptuelles étudiait les perspectives d'industrialisation, évaluait sur le plan mondial les besoins en matière d'industrialisation et indiquait les politiques nécessaires pour parvenir aux divers objectifs industriels. Il réalisait également des études directives destinées à la définition des orientations de l'ONUDI et à définir l'apport de cette organisation à la politique de l'Organisation des Nations Unies. Une des contributions les plus importantes de ce service était la création d'un modèle économique mondial avec une base de données. De même un rapport mondial sur l'industrialisation en était à sa phase d'achèvement.

Le Service des études par région et par pays effectuait des travaux de recherche économique au niveau des pays en s'intéressant aux perspectives à moyen et à long terme et surtout aux stratégies, plans et politiques ainsi qu'aux ajustements structurels en matière de développement industriel. Le but de ces études était d'aider les dirigeants nationaux et le programme d'assistance technique de l'ONUDI. Ces études étaient entreprises en coopération avec les économistes et les institutions des pays concernés et tenaient compte de leur potentiel de ressources. Ensuite les résultats des recherches étaient analysés au cours de séminaires et d'ateliers.

Le Service des études sectorielles était surtout l'auxiliaire du Système de consultations pour lequel il préparait les documents de base. Ces recherches portaient sur des secteurs qui constituaient 75 % de la production industrielle des pays en développement. Les activités étaient menées à trois niveaux différents. Le premier consistait à entreprendre des recherches sur le plan mondial décrivant la situation du secteur, avec lieux de production, situation des consommateurs, répartition des flux commerciaux, différences entre pays développés et pays en développement et problèmes spécifiques à ces derniers. Au second niveau on élaborait des éléments de stratégie industrielle pour chaque secteur. Ici les problèmes étaient analysés d'une manière plus approfondie et l'on envisageait la possibilité de création de mini-usines. Au troisième niveau on élaborait des propositions concrètes pour la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Les comités nationaux pouvaient avoir un rôle important à jouer en faisant part de leurs réactions à l'égard de ces études.

Après un débat animé et en réponse à des questions posées par les représentants de l'Égypte, de la Mauritanie, de la Pologne et de la Tunisie, le chef du Service des études sectorielles a reconnu qu'il fallait que ces études industrielles soient largement diffusées. Si le secrétariat pouvait obtenir des comités nationaux une liste d'institutions, ces études pourraient leur être directement envoyées. Par ailleurs les études en question étaient utilisées par les consultations ainsi que par le programme d'assistance technique.

c) PROGRAMMES SPECIAUX

Energie et industrialisation

L'Assistant spécial auprès du Directeur exécutif (énergie) a indiqué aux participants que le problème de l'énergie intéressait l'ensemble du système des Nations Unies étant donné que l'énergie provoque une ponction monétaire importante sur les ressources des pays en développement. Par ailleurs, l'énergie est un élément fondamental pour la société moderne c'est pourquoi sa consommation est plus grande dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Du fait de son importance, les pays en développement devraient avoir quatre objectifs en vue à cet égard :

- Les pays en développement devraient élaborer une politique intégrée énergie-industrie pour servir de lignes directrices à leurs décisions, à leurs programmes et à leur planification;
- Tous les pays en développement devraient faire une évaluation de leurs ressources dans le domaine énergétique et établir leurs priorités. C'est ainsi que 9 % à peine de l'énergie hydroélectrique disponible provient des pays en développement qui par ailleurs ne représentent que 4 % de l'ensemble des forages exploratoires;
- Les pays en développement devraient affecter une part accrue de leurs biens d'équipement et de leurs services au développement de la production énergétique. Si les principaux équipements étaient fabriqués sur place, les coûts seraient deux fois moins importants;
- Gestion et conservation de l'énergie dans l'industrie. En réduisant les gaspillages d'énergie, on pouvait améliorer les résultats et réduire les coûts.

Actuellement, l'ONUDI se préoccupait de la situation tant au niveau de l'usine qu'au niveau ministériel. Le groupe consultatif spécial de l'énergie a mené à bien une analyse des décisions prises par divers gouvernements visant à accroître le rendement énergétique par le moyen des investissements, des déductions

d'impôts, des prêts à faible intérêt, des subventions, des dons et des services d'information. Cette étude servira de documentation de base pour l'organisation d'ateliers destinés à de hauts fonctionnaires et où seront examinés les mérites respectifs de ces différentes approches et quelles mesures pourraient être prises dans leurs pays respectifs.

Programme de coopération en matière d'investissements

Le Directeur adjoint responsable du Service du programme de coopération en matière d'investissements a indiqué aux participants que la fonction essentielle de ce service consistait à déterminer des projets d'investissements industriels dans les pays en développement et à les faire connaître dans les pays développés. Dans ces derniers on faisait apparaître des donateurs du secteur privé en établissant des contacts avec les entreprises industrielles, les chambres de commerce et d'industries, les établissements de financement du développement, etc. Environ 4 à 500 projets étaient relevés chaque année, puis ils étaient analysés et complétés au Siège. A la suite de quoi ils étaient envoyés dans les bureaux de promotion des investissements qui étaient chargés de les promouvoir. Ces bureaux existent à New York, Tokyo, Paris, Bruxelles, Zurich, Vienne, Varsovie et Cologne.

Ces services n'existant pas dans tous les pays, le Groupe de l'énergie industrielle a préparé une liste de ressources que l'on peut consulter. En outre, des réunions de promotion des investissements étaient organisées pour réunir commanditaires et promoteurs éventuels. Des réunions de ce genre ont eu lieu au Maroc, à Sri Lanka, au Bangladesh, en Chine, au Sénégal, en Zambie, au Pérou et en Egypte. Avant la réunion, un dossier contenant les projets était préparé et envoyé aux promoteurs. En moyenne, il y avait au moins trois promoteurs éventuels par projet.

Enfin, une formation était assurée à des stagiaires de pays en développement sur la manière d'approcher les promoteurs. Une trentaine de personnes étaient formées annuellement.

Répondant aux questions des représentants de l'Egypte, du Honduras et du Comité national polonais, le Directeur adjoint a indiqué que, du fait de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, la priorité était donnée à ce continent. La différence entre les études préparées par la Section des études de réalisation et celles du programme de coopération en matière d'investissements était que les études de réalisation étaient réalisées sur demande des gouvernements, tandis que les études de préinvestissement concernaient surtout les projets de petite ou de moyenne envergure.

Assistance aux pays les moins avancés

Le chef de la Section des pays les moins avancés a fait brièvement l'historique de la manière dont certains pays ont été définis comme "pays les moins avancés". Le problème essentiel auquel étaient confrontés ces pays était le niveau extrêmement bas de leur développement économique. Il a informé les participants que le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés concernait tous les secteurs qui avaient besoin d'être développés. Néanmoins, la responsabilité finale du développement incombait aux pays eux-mêmes.

La Section des pays les moins avancés servait de centre de convergence pour toutes les activités concernant ces pays. L'élaboration d'un programme et les activités opérationnelles au bénéfice des pays les moins avancés relevaient de cette section tout comme d'autres activités. Pour terminer, le chef de la section a précisé que les pays les moins avancés bénéficiaient d'une allocation spéciale prélevée sur l'ensemble des ressources dont dispose l'ONUDI.

En réponse à des questions posées par les représentants de l'Indonésie et de la Mauritanie, l'orateur a indiqué que le programme de cette section s'inspirait du nouveau Programme substantiel d'action et que l'on procédait avec des donateurs potentiels au passage en revue pour chaque pays des projets à réaliser. Il a également précisé au représentant de la Mauritanie que, à l'heure actuelle, la section travaillait avec 30 pays qui avaient été reconnus par l'Assemblée générale comme pays les moins avancés. Sans faire partie de cet ensemble, la Mauritanie faisait l'objet d'une attention spéciale de la part de l'ONUDI.

Programme de technologie

Le représentant du Service de la mise au point et du transfert des techniques a indiqué aux participants que ce service était essentiellement chargé d'activités de promotion concernant la formulation d'une planification et d'une politique nationales en matière technologique, le développement de capacités techniques autochtones dans chaque pays, la création d'institutions et la consolidation des institutions existantes et le choix des techniques appropriées. Au nombre des activités de soutien il convenait de noter la circulation des informations techniques et l'organisation de services consultatifs en matière technologique, y compris de services de formation professionnelle.

Le service s'intéressait depuis un certain temps à l'introduction de technologies de pointe dans les domaines industriels classiques, de manière à les moderniser, et s'attachait en outre à définir la manière dont les pays devaient réagir au progrès technologique. Des efforts étaient également entrepris pour faire prendre conscience des implications que représentent les technologies de pointe.

Dans le domaine de la micro-électronique, l'ONUUDI s'efforçait d'aider les réseaux régionaux à entrer en coopération. En outre plusieurs études ont été effectuées sur la conception et la production de logiciels afin d'en promouvoir le développement industriel dans les pays en développement.

Le représentant du service a également présenté les nouvelles publications émanant du service, notamment "Monitor on Materials", "How to start Manufacturing Industries", "Technology Information Exchange System", etc. Un autre domaine d'activités auquel participait le service consistait à la mise au point de petites centrales hydroélectriques et à la création de centres régionaux d'étude de minicentrales hydroélectriques. En outre, le service s'occupait du domaine de la conservation de l'énergie pour les petites et moyennes industries pour lesquelles des études étaient entreprises au niveau même des usines.

L'orateur a estimé que les comités nationaux pouvaient fournir des renseignements sur les techniques dont leurs pays avaient besoin ainsi que sur celles dont il pouvait disposer pour les communiquer à d'autres pays. Ils pouvaient aussi organiser des séminaires nationaux sur les techniques de pointe dans des domaines comme l'électronique ou la microbiotechnologie.

En réponse à une question du représentant de la Tunisie, l'orateur a déclaré que l'ONUUDI aidait à conclure des accords d'attribution de licences entre pays développés et en développement et à déterminer l'existence éventuelle de techniques de substitution. De même l'ONUUDI pouvait expertiser les termes et conditions de l'accord. Dans le domaine des techniques de pointe, l'ONUUDI s'efforçait de sensibiliser les dirigeants.

Information industrielle

Le chef de la Section de l'information industrielle a expliqué aux participants que l'information industrielle dont disposait la section venait de l'industrie, des rapports techniques de l'ONUUDI et des bases de données auxquelles la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) avait accès. Ces informations industrielles pouvaient être communiquées gratuitement sur demande.

La section a réalisé un thesaurus sur le langage industriel comportant tous les mots principaux relevant de ce domaine. Les mots étaient répartis et classés en fonction des secteurs industriels.

Le Bulletin d'information de l'ONUUDI comporte notamment un résumé des activités de l'ONUUDI, un relevé de ses applications et une liste d'offres et de demandes de techniques disponibles. Le Bulletin est une publication mensuelle et est diffusé à 35 000 destinataires.

L'orateur a précisé en dernier lieu qu'on répondait aux questions sans qu'il faille passer par des procédures bureaucratiques. La section pouvait aider à créer des centres d'information industrielle dans les pays concernés et pouvait aussi fournir une assistance technique si la demande était faite par la voie officielle.

En réponse à une question posée par le représentant de la Mauritanie, l'orateur a déclaré que la section pouvait aider ce pays à fonder un centre d'information industrielle si la demande en était faite par la voie officielle. C'était une chose réalisable, dans la mesure des ressources disponibles. Une autre possibilité consistait à envoyer au siège de l'ONUDI quelques ressortissants mauritaniens pour y subir une formation. Si la Mauritanie était disposée à en assurer le financement, l'ONUDI serait toute disposée à organiser ce programme.

Le représentant du Honduras a émis la suggestion d'organiser dans son pays une réunion régionale de comités nationaux de manière à y diffuser des informations sur les services et activités de l'ONUDI. Le Honduras était prêt à accueillir une telle réunion, initiative saluée par l'ONUDI. La question pourrait être approfondie par la suite.

Coopération économique entre pays en développement

Le chef de la Section de la coopération économique entre pays en développement a expliqué que l'activité principale de sa section consistait à organiser des réunions de solidarité au niveau ministériel, d'en assurer le suivi, d'élaborer des programmes communs concernant certains secteurs spécifiques et de veiller à la mise en oeuvre des consultations et d'autres projets opérationnels.

Les réunions de solidarité au niveau ministériel avaient lieu régulièrement, à raison de deux sessions environ par an, surtout à l'intention des pays les moins avancés. Depuis l'année dernière, les résultats de ces réunions faisaient l'objet d'une évaluation et l'on suivait la mise en oeuvre des engagements pris lors de ces réunions. Ces dernières étaient devenues un moyen efficace de promotion de la coopération entre pays en développement au bénéfice des pays les moins avancés. Cinq domaines d'intérêt principaux ont été dégagés : industries de traitement des industries alimentaires, équipement agricole et engrais pour le secteur des agro-industries, produits pétrochimiques, matériaux de construction et énergie.

En réponse à des questions posées par les représentants de l'Indonésie, de la Mauritanie et de la Pologne, l'orateur a précisé que les voyages effectués pour la mise en oeuvre de réunions de solidarité pouvaient être pris en charge par

l'ONUDI, sous réserve de fonds disponibles à cet effet. Il a ajouté que, l'ONUDI n'étant pas une institution financière, son aide consistait à promouvoir la coopération entre pays en développement et à fournir des experts. En ce qui concernait les résultats des réunions de solidarité, ils faisaient l'objet d'une évaluation.

Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)

Le chef du Groupe de coordination pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique a rappelé que le but de cette Décennie était de favoriser une meilleure prise conscience par l'Afrique de l'importance de l'industrialisation et de voir comment cette préoccupation pouvait se traduire dans les plans et programmes du développement économique. Il fallait en outre mobiliser l'attention internationale sur les plans techniques et financiers, pour accroître les efforts déjà entrepris en Afrique à cet effet.

Le rôle des comités nationaux pour l'ONUDI et des comités nationaux de coordination pour la Décennie en Afrique était tout à fait comparable. Il s'agit d'éveiller sur le plan national un intérêt pour le Programme de la Décennie au niveau des autorités publiques, dans les milieux industriels et dans des institutions telles que les universités, etc. Ces comités pouvaient très bien remplir ce rôle étant donné que leurs membres appartenaient à ces milieux. Pour populariser la Décennie, l'ONUDI, en collaboration avec la CEA et l'OUA avait préparé des affiches, des films et des vidéocassettes dont les comités nationaux pourraient faire la demande.

Les comités nationaux pour l'ONUDI, tout comme les comités nationaux de coordination pour la Décennie, pouvaient avoir un rôle d'orientation pour la formulation, la coordination et la surveillance de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie. A cet effet, l'ONUDI, en coopération avec la CEA et l'OUA a organisé des ateliers nationaux consacrés à la Décennie et visant à la promotion de l'industrialisation.

Les comités nationaux pouvaient aider à faire connaître les programmes et activités de l'ONUDI dans leurs pays. Il fallait que tous les documents envoyés par l'ONUDI parviennent au niveau des utilisateurs de manière à ce que ceux-ci puissent être bien informés sur toutes les questions relatives à l'industrialisation.

Enfin, les comités nationaux pouvaient appeler l'attention de l'ONUDI sur des questions concernant la Décennie se posant dans leurs pays. Ces renseignements devaient essentiellement concerner :

- Les investissements dans l'industrie, les contrats signés, les orientations de la politique nationale pouvant affecter la Décennie;
- Les besoins du pays au regard de la Décennie;
- La mobilisation de ressources financières en vue de la Décennie et de l'industrialisation de l'Afrique.

Les comités nationaux devaient mobiliser des ressources financières en agissant auprès des autorités publiques, du PNUD et des établissements d'aide bilatéraux pour canaliser plus de ressources au profit du secteur industriel. Ces activités qui étaient particulièrement importantes pour l'Afrique, pouvaient aussi bien être entreprises dans d'autres parties du monde.

Système de consultations

Le représentant du Service des négociations a fait l'historique des consultations en ajoutant que, malgré l'existence de ce type d'activité dans divers organismes, comme l'OCDE ou le CAEM, seules les consultations organisées par l'ONUDI réunissaient tous les pays. Le Système des consultations n'organisait pas des débats abstraits. On ne débattait que de problèmes portant sur des domaines sensibles.

Les participants de ces consultations étaient choisis par les gouvernements et se composaient notamment de représentants des autorités publiques, des syndicats, des milieux industriels, des instituts de recherche, des groupes de consultants, des associations de consommateurs, etc. Au sein de ces consultations, les décisions étaient prises par consensus.

Des consultations ont eu lieu dans 13 secteurs représentant 50 % de l'activité industrielle. Ces secteurs étaient notamment les suivants : sidérurgie, produits pétrochimiques, produits pharmaceutiques, engrais, formation de la main-d'oeuvre industrielle, financement de l'industrie, industrie du bois et des produits du bois, industries alimentaires, cuirs et articles en cuir et industrie des biens d'équipement. Au nombre des nouveaux secteurs abordés se trouvaient la pêche et l'industrie des métaux non ferreux.

Lors de ces réunions, les personnes actives dans le secteur industriel concerné et appartenant à divers systèmes économiques analysent le rapport préparé par le secrétariat sur la situation mondiale dans le secteur. On y examine les problèmes en cours et les tendances d'avenir du secteur. La participation à ce type de réunions peut être particulièrement intéressante pour des pays en développement qui souhaiteraient démarrer une activité industrielle dans le domaine concerné.

Les retombées de ces consultations sont nombreuses. Elles facilitent les contacts sur un plan informel et privé et les réunions entre hommes d'affaires permettent de nouveaux types d'assistance technique, la détermination de nouveaux projets, la conception de contrats modèles et de principes directeurs. Ces contrats modèles et ces principes directeurs font l'objet d'approbation par consensus de la part de ces consultations et les pays en développement qui achètent de grandes usines peuvent les utiliser dans la mesure où les clauses sont les mêmes à raison de 90 %, les 10 % restants relevant de deux modèles au choix.

d) ADMINISTRATION

Politique du personnel (recrutement pour le secrétariat)

Le chef du Service du personnel a indiqué que les principes directeurs pour le recrutement du secrétariat s'appuyaient sur la Charte des Nations Unies. D'après leurs dispositions, seules les personnes les mieux aptes, les plus efficaces et les mieux qualifiées doivent être recrutées pour le secrétariat. En outre, le recrutement se fonde sur la distribution géographique. Aucune discrimination n'est pratiquée à l'égard des candidats qu'ils proviennent de pays en développement ou de pays développés, ni à l'encontre des femmes ou de toute autre catégorie de personnes. En fait, l'Assemblée générale a recommandé qu'au secrétariat la proportion de personnel féminin atteigne 25 % en 1985, ce qui ne pourra être réalisé étant donné que pour le moment celle-ci ne représente que 16 % des effectifs. Des membres du personnel pouvaient aussi être détachés à l'Organisation par leurs gouvernements.

Les comités nationaux peuvent apporter une aide importante au secrétariat en recommandant à des ressortissants de leurs pays répondant aux qualifications requises de présenter leur candidature à des postes du secrétariat. Ces candidatures pouvaient figurer sur une liste qui serait obligatoirement consultée en cas de vacance de poste.

En réponse à des questions émanant des représentants des comités nationaux de Malaisie et de Pologne, l'orateur a indiqué que les membres du personnel ne souhaitent pas tous disposer d'un contrat permanent. En ce qui concerne le processus de recrutement, celui-ci était très long et ne pouvait être réduit pour différentes raisons. Les candidatures étaient toujours examinées même après l'expiration du délai prévu.

Administration financière

Le chef du Service financier a expliqué aux participants que son service était responsable des opérations financières telles que le recrutement d'experts, l'achat d'équipements, etc. pour les programmes d'assistance technique de l'ONUDI.

Les fonds destinés à l'assistance technique sont fournis par le PNUD ainsi que par le FNUDI. On pouvait dire en faveur de l'organisation que la majeure partie de cette contribution était bien utilisée et qu'il y avait relativement peu d'échecs.

L'orateur a précisé qu'actuellement le budget-programme était présenté au Comité permanent et au Conseil du développement industriel pour examen avant présentation à l'Assemblée générale pour approbation. Cette procédure sera modifiée lorsque l'ONUDI sera devenue une institution spécialisée. A ce moment-là ce sera la Conférence générale qui sera chargée d'approuver le programme de l'organisation.

En réponse à des questions posées par les représentants de la Malaisie et du Venezuela, l'orateur a indiqué que, pour tirer le meilleur parti des ressources allouées au titre des CIP, il convenait que chaque pays puisse présenter de bons projets réalistes et réalisables. Il a ajouté que lorsque l'ONUDI serait devenue une institution spécialisée, son service se verrait confier une tâche supplémentaire consistant à recueillir les contributions mises en recouvrement auprès des Etats membres. Si l'ONUDI n'avait pas 158 Etats membres, il faudrait revoir le montant des quote-parts.

e) QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

Le Directeur de la Division des études industrielles et Président du Groupe spécial chargé de préparer la quatrième Conférence générale de l'ONUDI a rappelé que l'industrie était l'élément dynamique du processus du développement et que pour cette raison l'industrialisation devait bénéficier d'une priorité élevée. La récession qui se poursuivait ainsi que les problèmes alimentaires mondiaux et un changement d'attitude de nombreux pays servaient de toile de fond à la Conférence.

Il convenait de faire des efforts pour faire triompher l'idée qu'il était temps désormais de s'intéresser, au niveau national, aux perspectives à moyen et à long terme et de faire un usage plus efficace des occasions et des possibilités. Certains éléments importants tels que la technologie, le développement des ressources humaines et une coopération approfondie entre pays en développement devaient être utilisés efficacement pour réanimer et accélérer le rythme de croissance de l'industrialisation. Il faudrait aussi faire un plaidoyer sérieux en faveur d'une modification des mentalités qui devraient s'adapter au développement des ressources humaines de la technologie, étant donné que des changements énormes avaient eu lieu.

Pour terminer, l'orateur a estimé que pour assurer le succès de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, il fallait que tous les pays apportent plus efficacement leur concours et que les comités nationaux pouvaient être à cet égard d'une grande utilité. Il s'agissait là d'un point très important étant donné que le monde se trouvait actuellement à la croisée des chemins, et si les pays ne faisaient un effort décisif, la situation risquait de devenir encore pire que ne le faisaient apparaître les statistiques.

En réponse à une question du représentant de la Mauritanie, l'orateur a indiqué que ce pays pouvait se concentrer sur le développement de ses ressources humaines et qu'ensuite il pourrait établir des priorités pour le développement de ses capacités de production en tenant compte de ses ressources.

V. CLOTURE DE LA REUNION

Le chef de la Section des relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales a remercié tous ceux qui avaient pris part à cette réunion d'où s'étaient dégagées plusieurs idées nouvelles. L'orateur était heureux de noter que les comités nationaux devenaient plus efficaces et que la Tunisie avait l'intention de réactiver le sien dans un futur proche. Afin d'améliorer la circulation de l'information, les bureaux du PNUD avaient reçu du secrétariat la demande de réserver de la place dans leurs bureaux sous forme d'un stand spécial où pourrait être exposée la documentation de l'ONUDI. L'orateur a ajouté que le secrétariat enverrait aux participants sa liste de documents; ils pourraient ainsi indiquer leurs besoins et le secrétariat leur adresserait les documents demandés.

Pour ce qui concerne la structure des comités, l'orateur a estimé que la formule la plus efficace était celle de comités nationaux en tant que tels, ceux-ci pouvant consacrer une attention suffisante aux questions importantes. Il fallait considérer le fait que chaque comité national devait avoir un programme de travail différent étant donné que chaque pays avait ses propres priorités. L'orateur a invité les comités nationaux à rester en contact étroit avec le secrétariat qui ne ménagerait pas ses efforts pour les aider à résoudre leurs problèmes. Ils pouvaient être assurés que le secrétariat de l'ONUDI était à leur disposition.

Un autre facteur important contribuant à l'efficacité d'un comité national était celui du degré d'intérêt que manifestait son gouvernement à l'égard de ses activités.

Les représentants des comités nationaux ont été vivement intéressés par les exposés approfondis dont ils ont bénéficié sur les programmes et activités de l'ONUDI. Ils ont ajouté qu'ils seraient ainsi en mesure d'informer leur gouvernement de la vaste gamme d'activités de l'ONUDI. Ils étaient également très heureux d'avoir eu la possibilité de savoir où en étaient les projets en cours ou en attente menés par l'ONUDI dans leurs pays. Enfin, de l'examen des activités des divers comités nationaux avaient surgi de nouvelles idées qui les aideraient à accroître l'activité de leurs propres comités. Une autre activité possible suggérée par le représentant de l'Egypte consistait à demander à tous les comités nationaux d'établir des rapports mensuels d'exécution sur les projets en cours dans le pays. Les gouvernements seraient ainsi en mesure de suivre le programme de l'ONUDI dans leurs pays, quant au secrétariat cela l'aiderait à résoudre certains de ses problèmes ou à éliminer certains bouchons d'étranglement, ce qui éviterait des retards dans l'exécution. Le représentant du comité national ougandais a estimé que si les comités disposaient d'un appui convenable et avaient un mandat clairement défini, ils seraient en mesure d'apporter une contribution majeure au renforcement de l'efficacité de l'ONUDI au niveau national.

ANNEXE I

Liste des participants

Egypte :	M. Mahmoud Samy Darwish, Représentant du Comité national égyptien pour l'ONUDI
Honduras :	M. Salvador Melgar Ascencio, Président du Comité national hondurien pour l'ONUDI
Malaisie :	Mme Nurfauziah, Représentante du Comité national malaisien pour l'ONUDI
Mauritanie :	M. Abdoul Thiam, Secrétaire permanent du Comité national mauritanien pour l'ONUDI
Ouganda :	M. S.M. Sempebwa, Secrétaire permanent du Comité national ougandais pour l'ONUDI
Pologne :	M. Marek Kukulski, Secrétaire exécutif du Comité polonais pour la coopération avec l'ONUDI
Tunisie :	M. Tahar Belhadj Slimane, Représentant du Comité national tunisien pour l'ONUDI

Missions permanentes ayant envoyé des représentants à cette réunion

Grèce

Inde

Iran

Thaïlande

Turquie

Venezuela

Yémen démocratique

ANNEXE II

Liste des hauts fonctionnaires de l'ONUDI ayant présenté une communication

- M. G.S. Gouri, directeur de la Division des études industrielles et Président du Groupe spécial chargé de la préparation d'UNIDO 'V
- M. E. Epreman, conseiller technique spécial, assistant spécial auprès du Directeur exécutif (énergie)
- M. S.N. Ndam, chef du Groupe de coordination pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique
- M. H. May, directeur adjoint de la Division des opérations industrielles et chef du Service des industries chimiques
- M. S. Nanjundan, directeur adjoint de la Division des opérations industrielles, et chef de la Section de la création et de la gestion d'usines
- M. K. Ahmed, chef du Service du personnel
- M. E.T. Balazs, chef de la Section des industries métallurgiques
- M. W. Behrens, chef de la Section des études de réalisation
- M. P. Cuevas-Cancino, chef de la Section de l'information industrielle
- M. M. Islam, directeur adjoint, chef du Service du programme de coopération en matière d'investissements
- M. B. Karlsson, chef du Service des études sectorielles
- M. G. Latortue, chef de la section de la planification industrielle
- Mme I. Lorenzo, chef du Service de la formation
- M. M. Luqman, chef de la Section des relations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales
- M. H. Pichler, chef du Service financier
- M. K. Sepic, chef du Service des agro-industries
- M. N. Tandon, chef du Service de l'élaboration et de l'évaluation des programmes
- M. J. Gómez-Saenz, chef de la Section de la coopération économique entre pays en développement
- M. M.H.A. Hamdy, chef par intérim du Service de l'infrastructure institutionnelle
- M. N. Ionescu, chef de la Section des pays les moins avancés
- M. L. De Souza Leite, haut fonctionnaire chargé du recrutement, Section du recrutement des agents engagés au titre de projets

M. H.W. Pack, haut fonctionnaire chargé du développement industriel, Service de la mise au point et du transfert des techniques

M. N. Ramm-Ericson, haut fonctionnaire chargé du développement industriel, Service des études par région et par pays

M. N.C. Richardson, haut fonctionnaire chargé du développement industriel, Service des négociations

M. H. Seidel, haut fonctionnaire chargé du développement, Section des industries mécaniques

M. H. Stelling, administrateur chargé des achats, Service des achats et des marchés

M. S. Morozov, administrateur chargé des marchés, Service des achats et des marchés

Mme F. Bennani-Baiti, administrateur chargée du développement industriel, Service de l'élaboration et de l'évaluation des programmes

Mme G. Roces, administrateur chargée du développement industriel, Section de l'élaboration et de l'évaluation des programmes

M. G. Ross, administrateur chargé du développement industriel, Section de la création et de la gestion d'usines

M. W. Xie, administrateur chargé du développement industriel, Section de l'élaboration et de l'évaluation des programmes

M. K. Billard, administrateur adjoint chargé du développement industriel, Section de l'élaboration et de l'évaluation des programmes

M. I. Djibo, administrateur adjoint chargé du développement industriel, Section de l'élaboration et de l'évaluation des programmes

Mme M.A. Martin, administrateur adjoint chargée du développement industriel, Section des pays les moins avancés

